

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du CCAS de Bompas

Séance du 6 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril,

Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations, sous la Présidence de Marie-Josée VIEGAS, Vice-Présidente. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Membres en exercice : 13

Membres ayant pris part à la délibération : 7

Présents : Mmes et MM. Marie-Josée VIEGAS, Yolande LAFRANCAISE, Colette GONZALVEZ, Pascale THEUVENIN, Christiane KHERKHOUR, Bernard VILANOVE, Jacques BLANCH.

Mme Laurence BORREIL, Directrice Générale des Services.

Absents excusés : Mme Laurence AUSINA, Présidente.

Mmes et MM. Vanessa ALBERICH, Jean-Pierre SERRIE, Daniel DROUEN, Guy COCARD, Monique MORELL.

Date de la convocation : 31 Mars 2023.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BORREIL, Directrice Générale des Services.

OBJET : 2023/02/02 – REMPLACEMENT SIEGE VACANT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU l'article R. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que « le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. » ;

Il en découle que pour permettre au représentant de l'Etat d'exercer le contrôle de légalité administratif sur un acte approuvant la nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration du CCAS, cet acte doit l'informer du nom de la personne nouvellement nommée.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré le Conseil d'Administration du CCAS décide :

- **D'ABROGER** la délibération n°2023/01/02 en date du 25/01/2023 ;

- **D'APPROUVER** la nomination de Mme ALBERICH Vanessa, qui fait suite dans la liste des conseillers municipaux à laquelle appartient l'intéressée. Elle devient nouveau membre siégeant au conseil d'administration du CCAS.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 6 avril 2023



La Vice-Présidente,

Marie-Josée VIEGAS